

École : maternelle La Pomme de Pin La Fare Les Oliviers  
Circonscription d'Aix Touloubre (Aix ouest)  
Directrice : REGAZZI Isabelle

**Secrétaires de séance :**

Enseignante :  
Peybernes Claire

Parent élu :

Magarian Amandine  
(synthèse la directrice)

**Invités de droit :**

Mme Auger Inspectrice  
de la circonscription Aix Touloubre  
Mr Guirou Maire de la commune de La Fare Les Oliviers  
DDEN : Mme Fanara  
5ème Adjointe éducation : Mme Garcia,  
Représentants Mairie : Mr Colomb DST Mairie  
Conseillère municipale : Mme Weckerlin (absente et excusée)

**Enseignantes Adjointes ( les personnes présentes sont soulignées) :**

CLASSE 1 Lisa Launay & Regazzi Isabelle ; CLASSE 2 Fouqué Patricia & Achard Patricia ; CLASSE3 Ladaique Marie & Laurence Miollan ; CLASSE 4 Dahlem Céline & Ingrid Wagler ; CLASSE 5 Montero Marythie ; CLASSE 6 Peybernes Claire.

**Parents élus : (les personnes présentes sont soulignées)**

**Titulaires :**

1. Roman Laetitia classe 2
2. Magarian Amandine classe 6
3. Bengeloune Abd Haq classe 1
4. Panzolato Sylvia classe 6
5. Julien Estelle classe 3
6. Gimenez Alexandre classe 3

**Suppléants :**

7. Meli Dorothée classe 6
8. Moulin Perrine classe 6
9. Mery Georges classe 1
10. Tranchard Céline classe 6
11. Tellier Marion classe 4
12. Marcon Anne Claire classe 1

**ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation de l'école et rentrée 2019
  - 1.1 Effectifs de l'école
  - 1.2 Composition des classes
2. Vote du règlement intérieur 2019-2020
3. APC et Ecole & cinéma
4. Coopérative scolaire
5. Organisation Noël 2019
6. Sécurité / Travaux : exercices incendie n°1 et PPMS Sécurité : commission
7. Budgets mairie rentrée 2019 & intervenante musique
8. Calendrier des manifestations 2019-2020

*Question (s) annexes des parents*

## INTRODUCTION :

Mme Regazzi débute le conseil en rendant hommage à une collègue de la région Parisienne qui a mis fin récemment à ses jours. Ce drame rappelle que les charges peuvent parfois peser très lourdement sur les enseignantes et encore davantage sur les postes de direction. Ces charges ne sont pas à négliger, surtout depuis la disparition des postes de secrétaires.

Après le tour de table et le mot de bienvenue de la directrice aux nouveaux parents délégués, la directrice explique que l'affichage extérieur des listes, avant la rentrée, a posé un souci de partage sauvage sur les réseaux sociaux. Cet affichage, qui anticipe la rentrée, permet d'éviter un attroupe-ment devant l'école et fluidifie l'arrivée des parents le jour de la rentrée.

Une lettre d'un parent anonyme a été reçue par Mr le Maire concernant cet abus de communication sur les réseaux sociaux. La directrice explique, que les réseaux sociaux ne sont pas habilités à communiquer ce type d'information et que c'est dommageable pour la vie privée des élèves et la toute la communauté éducative.

Les parents demandent l'envoi par courriel des listes en amont de la rentrée.

Envoyer les listes des classes n'est pas envisageable pour la directrice. Les parents tiennent cependant à l'affichage avant la rentrée pour éviter le rush. En conséquence Mme Regazzi verra son homologue, Mme Arnaud Directrice élémentaire, afin de définir une stratégie commune d'affichage à la rentrée 2020.

Présentation de Mme Fanara : DDEN de secteur chargée du relationnel entre la Mairie, l'école et L'Inspection d'Aix Touloubre. Mme Fanara explique son rôle. Le 20 novembre 2019 on fêtera le 30<sup>ième</sup> anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (droit à la culture, droit à l'éducation, au respect de la vie privée de l'enfant).

Point sur les Elections des parents d'élèves : taux de participation aux élections de 49.4 % (légère baisse par rapport à 2018) malgré le maintien d'une ouverture du bureau de vote à la maternelle.

Depuis la rentrée 2019, le vote peut s'effectuer entièrement par correspondance. Le taux de participation est essentiel car il témoigne de la cohésion de la communauté éducative.

L'an prochain il serait nécessaire d'inciter tous les parents à voter.

Mme Regazzi remercie les parents qui sont venus l'aider à la tenue du bureau et la mairie qui prépare le matériel de vote.

Elle indique que, l'an prochain, le vote se fera majoritairement par correspondance avec une réduction de l'amplitude d'ouverture du bureau qui sera de 8h20 à 10h30.

### **1.Présentation de l'école et rentrée 2019 :**

Directrice Mme Regazzi / Jour de direction : les vendredis

Adjointe chargée de la remplacer : Mme Peybernes

Gestionnaires de la coopérative : Mme Dahlem et Mme Peybernes

1.1 Effectifs de l'école : 170 inscrits pour 6 classes ; 7 ATSEMs ; 10 enseignantes (car 4 temps partiels) & une AVS (auxiliaire de vie scolaire affectée GS 6)

L'école est chargée. De 27 à 30 enfants par classe. L'école Paul Doumer est moins chargée cette année en raison des gros travaux de rénovation qui seront fait pendant 2 ans.

Pour conserver un effectif raisonnable en MS cette année encore, deux classes sont en cours double moyens et grands (classe 1 et 2). La directrice précise que cela permet d'abaisser « un peu » les effectifs des sections des petits à 27.

Les flux sont tendus sur les sections des moyens et des grands. Mme Regazzi insiste sur le nombre

d'enfant actuel, afin que les arrivées des nouveaux se fasse plutôt sur Paul Doumer sur cette fin d'année scolaire. Mme Garcia indique que les flux s'inversent d'une année sur l'autre entre les deux groupes.

Depuis la rentrée scolaire, l'école est obligatoire l'année des 3 ans de l'enfant : cela concerne tous les enfants nés entre janvier et décembre 2016.

Un document distribué en juin et à la rentrée, indique la possibilité de garder son enfant l'après-midi sur dérogation scolaire. La validation du dispositif d'allègement de la semaine d'école est soumise à autorisation de la directrice sous couvert de Mme l'Inspectrice d'Aix Touloubre.

### 1.2 Composition des 6 classes :

Mmes Regazzi et Launay : MS-GS 1 moyens grands : 12 GS + 16MS = 28

ATSEM : Nathalie

Mmes Fouqué et Achard : MS-GS 2 moyens grands : 12 GS + 17MS = 29

ATSEM : Magali

Mmes Ladaique et Miollan : MS 3 moyens = 30

ATSEM : Valérie

Mmes Dahlem et Wagler : PS 4 petits = 27

ATSEM : Claudine

Mme Montéro : PS 5 petits = 27

ATSEM : Josette

Mme Peybernes : GS grands = 29

ATSEM : Mireille

## **2. Vote du règlement intérieur 2019-2020**

Après l'ajout de la mention : « depuis le 02/09/2019 l'école est obligatoire l'année des 3 ans de l'enfant ... »

**---Le règlement intérieur est approuvé par le conseil d'école.**

## **3. APC et Ecole & cinéma**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont dispensées aux élèves de **11h30 à 12h00**.

Elles concernent : soit un temps de soutien pour des difficultés ponctuelles ou un travail en petit groupe de 6 élèves maximum afin de travailler sur une thématique liée au projet d'école. En cas de prise en charge pour soutien, l'enseignante indiquera aux parents le type de prise en charge.

Les directives nationales sont de proposer surtout un soutien en langue orale en maternelle.

### Ecole & cinéma :

Ecole inscrite au dispositif « Ecole et cinéma des petits » cela signifie que les élèves prendront le bus trois fois dans l'année pour aller au cinéma de Berre.

Une autorisation annuelle sera demandée aux parents afin d'autoriser leur enfant à participer à ce temps qui s'ajoute aux 24h réglementaires.

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
<b>FILMS</b>	<b>La sorcière dans les airs</b>	<b>Perdu ? Retrouvé !</b>	<b>Mr Chat &amp; les Shammies</b>
<b>GROUPE A</b> Regazzi Isabelle cl1 Fouqué Patricia cl1 Ladaique Marie cl3	<b>Lundi 02 décembre</b>	<b>jeudi 12 mars</b>	<b>Lundi 25 mai</b>
<b>GROUPE B</b> Peybernes Claire cl6 Montéro Marythie cl5 Dahlem Céline cl4	<b>jeudi 28 novembre</b>	<b>lundi 9 mars</b>	<b>Jeudi 28 mai</b>

#### **4. Coopérative scolaire**

Un point plus précis des dépenses 2018-2019 ou futures 2020 sera fait lors du 2° conseil d'école du 30 avril 2020 par Mme Dahlem.

Mme Peybernes indique qu'il reste sur la coop générale au jour du conseil : 7151.46€. Elle tient à la disposition des parents le cahier de comptabilité de Mme Dahlem.

La directrice demande si le montant de 13€ de cotisation libre des parents doit être modifié. Les parents conservent ce montant.

#### **5. Organisation Noël 2019**

Pour ces deux manifestations, du 13 et 19 décembre les parents seront sollicités pour confectionner des gâteaux maison (pâte cuite uniquement et sans crème ni glaçage SVP)

- 13 décembre : Marché de Noël à partir de 16h45 (avec les parents du groupe scolaire)
- 19 décembre : passage du Père Noël et goûter gymnase (sans les parents).
- 20 décembre : deux concerts de chorale de Noël gymnase (avec les parents maternelle)

Groupe 1 : Classes MS3, PS5 et GS6 et Groupe2 : Classes MS-GS1, MS-GS 2 et PS 4.

Pour la chorale, le gymnase étant soumis à une norme stricte concernant le nombre de personnes, chaque famille aura 2 invitations pour assister à la chorale des enfants. Ce jour-là, les enfants des sections des petits pourront se reposer à la maison afin de revenir frais et dispo pour chanter l'après-midi. Les parents devront penser à prévenir la mairie sur le portail famille si leur enfant ne mange pas à la cantine ce jour-là. Merci de l'indiquer à l'ATSEM et à l'enseignante également. Les familles qui ont deux enfants qui vont chanter sur des horaires différents seront listés afin de réunir la fratrie dans une seule chorale ou assister aux deux représentations si cela est possible.

#### **6. Sécurité / Travaux : exercices incendie n°1 le 27/09/2019 et PPMS intrusion le 18/10/2019 et Retour de la Commission de sécurité du 25 septembre 2018 et du 12 novembre 2018**

Mr Colomb intervient : il y a eu un avis défavorable de la commission de sécurité le 25/09/2018 l'alarme incendie ne marchait pas dans une partie du bâtiment en cas de coupure de courant.

Ce problème a été réglé depuis par un changement des batteries défectueuses. Ce type de batteries posées lors de l'ouverture de l'école n'étaient pas censées se décharger aussi vite. La mairie n'est pas responsable de ce type de défaillance. On parle de défaillance de matériel. Cela peut être la résultante d'un défaut de construction de la batterie ou de stockage... **Suite au 2° passage de la commission de sécurité le 12/11/2018 l'avis défavorable a été levé.**

Les essais du signal incendie ont été effectués avec et sans courant pour vérifier que tout marchait

correctement. Désormais l'école répond aux normes attendues et fixées par la commission.

La directrice indique qu'il manque un ampli sonnerie incendie et PPMS dans la salle de motricité. Les enseignantes ajoutent que la sonnerie de l'alarme incendie est trop faible dans toutes les classes (sauf la PS5).

Ce souci de signal audio faible a déjà été signalé sur d'autres conseils d'école. Il faut que des essais soient effectués pendant les heures de classe car, avec les décibels des enfants, on n'entend que difficilement le signal d'évacuation. L'an dernier, lors du feu contigu à l'école, plusieurs classes ont évacué en voyant les autres sortir dans la cour.

Il est nécessaire de prévoir au budget un équipement pour la salle de motricité et au moins 2 relais sonores de la sonnerie classe 1 et classe 2 car la force du signal reste à amplifier dans cette partie du bâtiment.

*Concernant un doute identique indiqué en conseil d'école concernant le gymnase, la directrice post conseil notifie qu'elle était présente lors des essais effectués le mercredi 6 novembre : le son de l'alarme incendie gymnase est plus que suffisant. (+90DB)*

Concernant l'alarme dans la cour ou les WC on ne peut équiper toutes les salles d'un bâtiment. Il convient de ne pas céder à la surenchère dans les demandes. Il est nécessaire de refaire des essais avec les services techniques (hors mercredis) lorsque les enfants sont présents, afin de vérifier la force du signal dès lors que la salle motricité et l'aile côté classe 1 seront équipées.

-Communication entre les classes : le portable ne passe pas toujours. Et le téléphone interne dans la classe de Mme Peybernès GS6 ne marche pas. Il faut le réparer car le système était efficace mi-septembre.

Mme Regazzi demande à nouveau que le téléphone sans fil de la classe 6 soit posé dans son bureau de direction et que son téléphone filaire de direction soit posé classe 6.

-Grilles d'évacuation : un problème est survenu à l'élémentaire avec un enfant qui s'est coincé un doigt, Mr Colomb signale que les grilles de la maternelle ne sont pas les mêmes. Pas de risque identique.

-Le parking enseignant et personnel municipal de 56 places va être mis en place prochainement avec un accès privatif sur le côté de l'école, portail avec entrée privative avec télécommande.

-Projet en réflexion à la mairie : le parking devant l'école pourrait être mis en zone bleue pour éviter le parking à la journée (places occupées par le covoiturage).

-Système chauffage-clim : pour juguler les montées en température du bâtiment un système de refroidissement va être mis en place sur le centre de traitement de l'air de l'école CTM. Mise en place cet hiver, et testé dès les prochaines chaleurs.

-Chauffage : Mr Colomb signale qu'il y a 2 chaudières qui devraient fonctionner de façon alternative. Ce système comportait des failles hiver 2018 avec souvent une seule chaudière qui était en fonctionnement. *Désormais le chauffage est opérationnel partout (bureau des enseignantes et directrice compris)*

Pour l'été, la mairie souhaite faire un système de ventilation d'air froid pulsé, en utilisant une clim branchée sur le système de soufflerie de l'école.

L'eau chaude est fournie par les panneaux solaires du toit de l'école.

-Demande des parents de changer le plexiglas du panneau d'affichage des parents d'élèves. Mr Colomb note leur demande.

## 7. Budgets mairie rentrée 2019 & intervenant musique

Budgets mairie : 41 euros par enfant. Les budgets sont amplement suffisants et permettent d'équiper au mieux les classes et de soulager les achats de rentrée aux familles. La directrice remercie la municipalité de sa volonté de maintenir des budgets conséquents dédiés aux écoliers de la commune. Détail :

Petit matériel : 100€

Livres DVD CD : 500€

Fournitures scolaires : 7011€

Fournitures direction : 282€

Autre matériel sport/art... : 441€

Abonnement : 150€

Transport : 4430

Mobilier : 380€

Autres équipements : 1285€ Achats de : meuble étagère classe 2 ; meuble vidéo et sono , chariot piano -chorale

+ budget supplémentaire de 30€ x 32h=960€ pour un intervenant musique :

Cette année le recrutement de l'intervenant a été très difficile, car le salaire proposé est jugé insuffisant par les intervenants contactés.

Mr Campagne a pu recruter Mme Ouvrard Laëtitia afin d'intervenir sur notre groupe scolaire cette année.

Les cours auront lieu tous les jeudis après-midi jusqu'aux vacances de février pour les élèves de la maternelles. Elle ira ensuite de février à juin avec les élèves de l'école l'élémentaire à l'étage.

Lors de la réunion avec Mr Campagne et Mme Garcia, les 4 directrices des deux groupes scolaires, ont pris la décision d'utiliser l'intervenante une année sur deux pour chaque groupe.

Ce n'est pas idéal mais, il faut garder à l'esprit, que bon nombre de communes ne proposent pas ce type d'intervention.

Afin de recruter, fidéliser un professeur de musique et permettre d'aboutir à des projets plus ambitieux de pratiques instrumentales, il faudrait partir pour les deux groupes sur une hausse du budget afin de recruter deux intervenants en musique par an pour chaque groupe scolaire.

Proposition d'augmentation soutenue par Mr Campagne lors de la réunion.

Nous souhaiterions avoir un retour mairie de notre demande sur l'année 2020.

### *Question (s) annexes des parent (s), communication avec les autres familles :*

Les parents d'élèves voudraient pouvoir communiquer mieux avec tous les parents d'élèves et demandent à la directrice de communiquer les adresses mail.

Mme Regazzi indique qu'elle n'est pas habilitée à le faire sans accord des parents concernés.

L'école ne peut donner intentionnellement des adresses mails à des autres parents, c'est à l'association AIPE de les récolter.

En revanche, elle peut utiliser son groupage école, afin de relayer les demandes de l'Aipe.

Le groupage école est effectué et Mme Regazzi remercie les nombreux parents qui ont répondu à sa demande de collecte d'adresse mail.

Elle fera un envoi @ du nouveau règlement intérieur afin de finaliser son groupage.

## **8. Calendrier des manifestations 2019-2020**

- Vendredi 13 décembre marché de Noël à 16h45 (avec parents du groupe)
- Jeudi 19 décembre passage du Père-Noël + goûter de Noël (sans les parents)
- Vendredi 20 décembre chorale de Noël (après-midi, avec parents maternelle)
- jeudi 9 janvier photo de classe
  - jeudi 30 janvier galette des élèves
- jeudi 26 mars Prix des A'crocs de lecture CRIL j13
  - vendredi 3 avril le carnaval avec les parents (thème: les contes)
  - Vendredi 10 avril : Cross, nous verrons si nous participerons selon les conditions d'organisation. Les 2 classes de PS signalent qu'elles ne participeront pas.
- Fête de la musique : semaine du 25 au 28 mai : avec l'intervention des professeurs de l'école de musique municipale. Nous organiserons cela avec Jérémy Campagne qui en est le directeur.
  - Vendredi 29 mai : fête de la musique à l'élémentaire Cp au CM2 (nous serons peut-être intégrés au concert final comme l'an dernier).
  - Vendredi 05 juin kermesse de l'école
  - Sorties : dates et lieux à déterminer